AUSSONNE
Commune hors du Commun

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 17/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 27 Votants : 29 Procurations : 02

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 26 FEV. 2013

Affiché le : 26 FEV. 2013

L'An deux mille treize, le vingt et un février, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 février 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, GALAÜN, ANDUZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, PETIT, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, FERTE, MOUNIC, LOUGE, GESTA.

PROCURATIONS

Mme DURAND à Mme AUDIGUIER
Mme SCHINTONE à Mme MAUREL

Secrétaire : M. BENHADJ a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : PERSONNEL - Création de postes d'Adjoints Techniques de 2ème classe

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour un meilleur fonctionnement du service Enfance Jeunesse Education, il convient de régulariser la situation d'un certain nombre d'agents et de créer 3 postes d'Adjoint Technique de 2ème classe rémunérés sur la base de l'échelle 3 dans les conditions suivantes :

Nombres de postes	Grade	Horaire Hebdomadaire
2	Adjoint Technique de 2ème classe	28h/35
1	Adjoint Technique de 2ème classe	20h/35

Vu l'avis favorable du CTP en date du 18 février 2013.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (4 abstentions : Mmes MM. MOUNIC, GESTA, LOUGE et FERTE) :

- De créer 3 postes d'Adjoints Techniques de 2ème classe dans les conditions indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 22 février 2013
Le Maire,

Lysiane MAUREL

MAIRIE D'AUSSONNE 31840